



Règlement du Championnat Régional Eau Plate de l'Occitanie P-M 2018/2019

Cette compétition : Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée- est organisée par l'Association EPSTN (Entente Pyrénées Séméac Tarbes) avec l'appui de la LIGUE FFSS Occitanie P-M.

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour les N1 et N2 de sauvetage sportif. Elle se déroule le Samedi 23 Février 2019.

- **Conditions d'inscription :**
 - Compétition ouverte aux catégories Minime à Master de la Région Occitanie P-M ainsi que des autres régions.
 - Avoir réaliser et valider l'épreuve sur une compétition départementale (excepté pour le Collectif National et la catégorie MASTER)

Pour la catégorie MINIME : seuls ceux entrant dans le ranking national **de l'épreuve** c'est-à-dire **les 50 premiers** pourront concourir.

Pour les autres Minimes hors ranking le Régional JEUNES se déroulant le Samedi 11 Mai 2019 à ALBI et de format Short Course leur sera ouvert.

La commission sportive de la ligue Occitanie, le club organisateur ainsi que le jury se réservent le droit de refuser les structures hors région en fonction du nombre des engagés et de la capacité d'accueil de cette compétition se déroulant sur une seule journée.

- Programme de la compétition

Lieu : Centre Nautique Paul Boyrie-TARBES- Bassin de 50m

Ouverture des portes : 7H00

Début de épreuves : 8H00

Épreuves Matin:

- 100m Bouée Tube
- 200m SLS
- 100m Combiné

Épreuves Après-Midi :

- 100m Mannequin Palmes
- 50m Mannequin
- 200m Obstacle

- Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les séries seront établies au temps, toutes catégories confondues.

Les épreuves seront courues par FINALE DIRECTE.

L'ordre des épreuves pourra être modifié si nécessaire en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

- Classement et récompenses

Classement Individuel : Les 3 premiers par épreuves, catégorie et sexe.

1 seul et unique classement pour la catégorie MASTER

Seuls seront récompensés les compétiteurs des structures appartenant à la Région Occitanie P-M.

Le Classement Club : sera attribué au terme des trois compétitions régionale eau plate et côtier de la saison 2018/2019 : 23 Février- 11 Mai et 06-07 Juillet, **au cumul des points.**

Seuls seront récompensés les clubs appartenant à la Région Occitanie P-M.

- Matériel et déroulé des épreuves

Chaque structure devra apporter 1 mannequin et **1 mannequin DUMMY** et 1 BT aux normes.

Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la structure.

Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

- Officiels/ Comité de course

Les Officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

1 Officiel pour 5 compétiteurs

2 Officiels pour 10 compétiteurs

3 Officiels pour 15 compétiteurs

1 Officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des Officiels est pris en charge par la ligue Occitanie P-M et organisé par l'EPSTN.

- Droit d'engagement

Les engagements sont à régler sur place avant le début de la compétition : 5€ par compétiteur et 10€ par club (à compter de 2 compétiteurs).

- Information

Pour tout complément d'information relatif à la réglementation ou aux officiels et organisation :

Patrick MARCO : 34marcopatrick@gmail.com

L'information sera envoyée aux clubs par l'EPSTN : epstn@sfr.fr

La commission sportive de la Ligue Occitanie PM.